

Toulon, le 04 novembre 2021

Mireille GAIERO
Jacques BRANELLEC
Commission d'Enquête

Madame la Directrice
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

OBJET : Enquête publique sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var

Madame la Directrice,

Le tribunal administratif de Toulon nous a confié l'enquête publique citée ci-dessus. Cette enquête s'est déroulée du 20 septembre au 29 octobre 2021.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 août 2021, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, le procès-verbal de synthèse prévu en fin d'enquête. Ce document résume "à chaud" les conditions dans lesquelles cette dernière s'est déroulée ainsi que les questions soulevées par le public.

Une copie de ce procès-verbal est remise ce jour, en main propre, à Monsieur Aurélien DAVIOT, au cours d'une réunion en préfecture de Toulon

J'appelle votre attention sur le fait que vous disposez de quinze jours pour y apporter les réponses ou commentaires dont vous voudriez nous faire part avant la rédaction définitive de notre rapport et de notre avis que nous transmettrons en Préfecture, dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DU VAR

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

0 - PRÉAMBULE

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, les différentes prescriptions prévues au code de l'environnement ont été respectées.

Le public a été invité à faire des observations soit en s'adressant aux commissaires enquêteurs lors de huit permanences, soit par internet sur une adresse électronique dédiée.

Le nombre des interventions du public lors des permanences de la commission a été modeste. En revanche, sur 27 observations, 21 ont été enregistrées sur le site internet de la préfecture.

Le présent procès-verbal comporte trois parties :

- Le bilan des interventions du public,
- Une série de questions de la commission suscitée par le public,
- Des questions qui font suite aux avis des personnes publiques associées,

1 - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Synthèse des observations enregistrées sur le site Internet de la Préfecture :

1/ il manque de places de stationnement dans la commune de Sanary, ce qui entraîne des difficultés de circulation,

2/ des résidents du quartier de Costebelle nous font part de mauvaises odeurs, depuis de nombreuses années, provenant de la Centrale de production d'enrobés routiers à base de bitume sise dans la zone Saint Martin à Hyères,

3/ plusieurs observations portent sur l'accostage des ferries près des habitations et de la pollution que cela entraîne ainsi que des problèmes de circulation lors des débarquements/embarquements, ils souhaitent leur déplacement à Brégaillon,

4/ une personne s'interroge sur la fiche action 10.3 traitant du télétravail et qui, selon celle-ci, ne concernerait que les entreprises privées,

5/ une autre demande que l'on protège les herbiers de posidonie en créant des zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL), arrête d'installer des éoliennes et des centrales photovoltaïques dans les collines, économise l'électricité en ayant recours aux led, supprime les sources lumineuses inutiles, remplace les grands bus urbains par des plus petits, électriques ou GNV, plante massivement des arbres et supprime les films plastiques, les arrosages automatiques laids et polluants, arrête l'élagage et le débroussaillage à l'aide de machines qui hachent de façon inesthétique, procède à la main.

- 6/ le grand projet d'aménagement "Mayol à Pipady" n'avance pas suffisamment vite,
 7/ quelques personnes sont satisfaites des intentions mais doutent de leur concrétisation dans un délai raisonnable,
 8/ de nombreuses interventions sur le manque d'ambition en matière de pistes cyclables, fortes discontinuités et disparités selon les secteurs, l'offre de vélos en libre-service faible, non visible et difficilement accessible, aménagement des ronds-points
 9/ plusieurs observations portent sur la création d'un tram afin de réduire la part de l'automobile et ses conséquences de pollution et d'effet de serre, les BHNS n'étant que le prolongement des tramways sur des lignes secondaires,
 10/ une association signale la non-conformité des ralentisseurs du Var qui augmentent la pollution et la consommation,
 11/ les cheminements piétons traditionnels sont rompus lors de projets immobiliers,
 12/ certains souhaitent la création d'une entrée nord de la gare de Toulon et d'une troisième voie entre Toulon et la Pauline, privilégient les options 2 ou 3 du pôle d'échange de la gare de la Pauline,
 13/ la mise en œuvre de ZFE en 2022 est demandée avec une prise en compte des zones les plus exposées,
 14/ l'élargissement de l'autoroute pour la circulation des bus sur la BAU n'est pas à mettre au crédit du PPA car l'augmentation de trafic annule les effets attendus sur la réduction de la pollution par l'évolution du parc automobile,
 15/ plusieurs associations demandent la pose de capteurs ou indicateurs de pollution aux entrées et sorties d'autoroute, en centre-ville, sur les parkings des centres commerciaux, sur tout le département et souhaitent des mesures sur les polluants réglementés avec notamment une campagne de mesure sur les voies à grande circulation,
 16/ le PPA n'est pas compatible avec des documents de rang supérieurs notamment le SRADDET,
 17/ la pollution engendrée par les autoroutes n'est pas prise en compte,

Synthèse des observations figurant aux registres d'enquête

1/ Registre d'enquête de Solliès-Pont : Cette intervention concerne les nuisances provoquées par les nombreux camions traversant le centre de Pierrefeu en partie à destination du centre d'enfouissement de Roumagayrol et demande la création de la déviation.

2/ Registre d'enquête de Hyères :

- Agriculture : le brûlage des végétaux doit être interdit, la mise en place des panneaux photovoltaïques doit être autorisée,
- Marine et bases diverses : la plantation d'arbres sur la base paraît dérisoire, il faut limiter les accès véhicules aux parkings de l'arsenal,
- Transports terrestres : les véhicules hybrides ou électriques sont chers et difficiles à réparer, il souhaite un projet de tram, des pistes cyclables, des voies pour véhicules lents et un non-paiement de l'autoroute sortie ouest,
- Transports aériens : décarbonation des avions, hélicoptères civils et militaires,
- Bateaux : l'installation de brumisateurs sur le parking embarcadère est problématique dans un département où il manque d'eau, il faut faire accoster les bateaux à Saint Mandrier, les quais pour les navires de la Royale sont-ils électrifiés et utilisent-ils des carburants peu soufrés ?
- Bâtiments privés, publics : il faut équiper les bâtiments d'hélices éoliennes horizontales, privilégier les ventilateurs aux climatiseurs et remplacer le gaz du Moyen Orient par celui de la Russie.

3/ Registre d'enquête de La Valette :

L'implantation de lignes à haut niveau de service n'est pas productive, il manque des précisions sur les zones à faibles émissions (ZFE), sur la construction d'une ou plusieurs lignes de tramway, sur la création de la 3^{ème} voie ferrée du TER. Il faut rendre continus et protégés les bouts de pistes cyclables.

4/ Registre d'enquête de Toulon :

Ferries : il faut les déporter sur Brégaillon, cela réglerait le problème des véhicules à l'embarquement et au débarquement. Il manque des pistes cyclables ; elles sont mal reliées entre elles. Il faut créer un tramway ou un BHNS avec voie dédiée et prendre en compte les nouveaux indicateurs de pollution de l'OMS ainsi que prévoir un plan de plantation d'arbres devant les bâtiments pour faire baisser la température,

Les parkings extérieurs doivent être bannis au profit de parkings souterrains et avoir plus d'espace vert.

5/ Registre d'enquête de La Seyne et de Toulon (même document) :

Cette association demande un classement des actions, une station de mesure supplémentaire sur Toulon Est, une étude sur la méthanisation des boues de la station Amphitria, une planification de l'avitaillement en gaz/biogaz, une mesure simultanée des teneurs en ozone et dioxyde d'azote, l'installation de 3 stations pour mesurer concomitamment les 3 polluants gaz (ozone, monoxyde d'azote et dioxyde d'azote), et dans le tunnel autoroutier, dans les cheminées d'extraction d'air, aux abords des entrées et sorties du tunnel les polluants particuliers et gazeux doivent être mesurés, la distribution d'agrocultures ne doit pas être plébiscitée.

2 - QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

1/ Accostage des ferries :

Question à la DREAL :

Même si la fiche action 1.1 répond en partie à ce problème des navires à quai, il serait bon également d'étudier la situation des files d'attente des véhicules lors des embarquements/débarquements. La pose d'une toiture avec brumisateurs afin de protéger les véhicules de la chaleur ne permet pas de fluidifier la circulation. Une réflexion sur ce sujet est-elle envisagée ?

Beaucoup d'interventions réclament le transfert des ferries à Bregailon. Cette solution est-elle envisageable ? et si non pourquoi ?

2/ Télé travail :

La fiche action 10.3 : promouvoir la pratique du télétravail dans les entreprises – devrait mentionner que toutes les entreprises (privées et/ou publiques) sont concernées. La généralisation du télétravail permettrait de réduire significativement la circulation sur l'autoroute, actuellement en travaux.

Question à la DREAL : cette précision peut-elle être apportée dans le cadre de la fiche actions.

3/ Projet Mayol à Pipady :

Ce projet sur 44 hectares, porté par TPM, aura une incidence sur la circulation automobile et sur l'accroissement de la pollution atmosphérique.

Question à la DREAL : La DREAL est-elle associée à ce dossier ? ou ne concerne-t-il que TPM ?

4/ Création d'un tram :

De nombreuses observations portent sur les problèmes de circulation en centre-ville de Toulon. La création d'un tram n'est pas envisagée dans le dossier de PPA.

Question à la DREAL : Cette solution a-t-elle été envisagée dans le cadre du PPA ? et si non existe-t-il un blocage de la part de TPM ?

5/ Organisation d'un réseau métropolitain autour de Toulon :

Plusieurs observations portent sur cette organisation.

Question à la DREAL :

Avez-vous connaissance de ces projets ? Si oui à quelle échéance seront-ils prévus et quelles seront les nouvelles lignes ?

6/ Demande la pose de plusieurs capteurs :

Plusieurs associations nous ont interpellés sur le manque de capteurs de mesures sur l'ensemble de l'agglomération toulonnaise.

Question à la DREAL :

Est-il envisageable de multiplier ces capteurs sur l'ensemble des voies à grande circulation et aux entrées et sorties de l'autoroute et de diversifier les types de polluants mesurés ?

7/ Mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) :

Depuis octobre 2018, le gouvernement a informé TPM sur la nécessité de mettre en place cette zone. Deux ans et demi après, peu de choses semblent avoir avancé, la Métropole est toujours dans l'étude de la zone à délimiter.

Question à la DREAL :

Afin de motiver TPM, cette zone à faibles émissions n'aurait-elle pas dû faire l'objet d'une fiche action ?

8/ Dénomination PPA 83 :

Bien que la dénomination PPA 83 laisse à penser que le dossier s'applique à l'ensemble du territoire, toute la partie Est n'est pas concernée par ce plan.

Question à la DREAL :

Pourquoi la partie Est du département n'est pas prise en compte dans cette étude ? N'aurait-il pas fallu appeler ce dossier PPA 83 Ouest ?

3 - QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVES AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Observation générale

Les avis et propositions des personnes publiques associées ont été nombreux, surtout ceux émanant de la métropole TPM et de l'Autorité Environnementale. La commission d'enquête observe qu'il est difficile de faire le point sur les propositions qui ont été prises en compte et celles qui ont été refusées.

Question à la DREAL : la commission d'enquête souhaite la production d'un tableau synthétique comprenant, dans une colonne les modifications souhaitées et en parallèle leur prise en compte ou leur non prise en compte, en vue d'une bonne compréhension du dossier.

Il nous paraît en effet important qu'un consensus soit clairement acté et que le dossier final soit facilement lisible, faute de quoi des difficultés ne manqueront pas d'apparaître dans le futur.

L'avis de l'autorité environnementale

La commission d'enquête n'a pas manqué de s'interroger sur l'avis très négatif de l'autorité environnementale dont la conclusion est que "le PPA présente un niveau d'ambition assez faible et n'apporte qu'une valeur ajoutée limitée par rapport au scénario au fil de l'eau".

Les principales critiques, qui justifient ses très nombreuses recommandations sont les suivantes :

Soucieux, avant tout, de lutter contre la pollution due aux oxydes d'azote et aux particules fines afin de satisfaire la commission européenne, le PPA ne prend pas suffisamment en compte d'autres sujets importants :

- Place de l'ozone parmi les agents pollueurs, influence de la pollution sur la santé des habitants et sur la biodiversité,
- Aucune mesure n'est prévue pour réduire la pollution due aux autoroutes A50 et A57 alors que celles-ci en sont les principaux contributeurs,
- Aucune réduction de leur pollution n'est demandée à de nombreux secteurs : transport aérien et ferroviaire, agriculture, industrie,
- Aucune analyse sur les effets du changement climatique.

Dans son préambule le mémoire de réponse semble admettre le bien fondé des propositions tout en pensant que certaines d'entre elles "dépassent les attendus réglementaires d'un PPA". Il insiste sur le parti pris de réalisme consistant à faire du PPA un levier d'entraînement de tous les partenaires en tenant compte toutefois du fait que les moyens financiers consacrés à la lutte contre les pollutions atmosphériques ne sont pas extensibles. Dans ces conditions de nombreuses actions sont en cours d'étude mais sont remises à plus tard.

Le mémoire répond ensuite point par point aux critiques mais la commission d'enquête craint que l'autorité environnementale ne soit pas vraiment convaincue par des justifications qui ne répondent que partiellement aux problèmes posés et qui se terminent en affirmant que "ces recommandations ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause le projet de PPA"

Question à la DREAL :

Il paraît difficile d'éluder l'affirmation selon laquelle le PPA n'apporte qu'une valeur ajoutée limitée par rapport au fil de l'eau. La commission souhaite obtenir un argumentaire mieux étayé prouvant que cet avis sans nuance ne correspond pas à la vérité ou alors qu'il soit admis que ce PPA est perfectible et qu'une révision sera lancée dès son approbation.

Il nous paraît également souhaitable, par respect de l'institution, qu'une partie au moins des recommandations soit prise en compte dès maintenant par le présent PPA. Nous souhaitons donc obtenir, sous forme de tableau par exemple :

- la liste des recommandations de l'Ae,
- la suite qui a été donnée dans la rédaction finale soumise à l'avis de la commission,

- la liste des modifications ou compléments susceptible d'être apportés avant présentation au préfet pour approbation (sans pour autant affecter l'économie générale du projet).

Quelques problèmes particuliers

L'ozone et la biodiversité

Ces deux problèmes, soulevés en particulier par l'autorité environnementale, ont été largement éludés au motif qu'ils sont compliqués et mal connus. Il semble cependant que des études récentes commencent à voir le jour sur ces sujets. Même s'il est difficile de mettre au point, dès à présent, des mesures concrètes, il serait souhaitable d'évoquer quelques pistes de réflexion.

Question à la DREAL : L'autorité environnementale a-t-elle eu connaissance du dossier « OZONE et COV en région Sud – Émissions et enjeu – de juin 2021 », joint au dossier d'enquête (pièce 11.4) avant de donner son avis ?

Toutefois ce document établit un constat mais n'apporte aucune solution concernant les moyens à mettre en œuvre pour abaisser les émissions d'ozone.

L'urbanisation des zones polluées

Le PPA prévoit de limiter, voire d'interdire toute nouvelle construction dans les zones polluées telles que les entrées d'autoroutes dans les villes. Plusieurs maires ou collectivités (TPM) ont émis des réserves sur cette disposition.

Question à la DREAL : Quelle est votre marge de manœuvre, dans le cadre des PLU ou SCOT, pour demander le classement de ces terrains en zone non constructible ?

Constitution de l'arrêté préfectoral approuvant le plan

Question à la DREAL : Quels documents feront partie intégrante de l'arrêté préfectoral d'approbation du PPA ? Il nous paraît important, en effet de connaître les documents qui seront opposables ou non.

Qui sera en charge du suivi des fiches actions pendant la durée de 5 ans du PPA ? En cas de non réalisation, quelles seront les sanctions qui pourront être prises à l'encontre des porteurs ou des partenaires

Remis et commenté
à Monsieur Aurélien DAVIOT, représentant la DREAL le 4 novembre 2021

La commission d'enquête

Mireille GAIERO

Jacques BRANELLEC